

«Une faute professionnelle grave» : quand un lycée change le genre d'une élève sans en avertir les parents

Par Stéphane Kovacs

Publié hier à 20:30, Mis à jour il y a 4 minutes



00:00/06:36



Que s'est-il passé dans la tête de la jeune fille pour qu'elle puisse demander à son lycée, juste avant sa rentrée en seconde, «s'il était possible d'inscrire le prénom Louis sur la liste des élèves» ? yurakrasil/Shutterstock

RÉCIT - Les parents de Lucie ont découvert, stupéfaits, que, depuis septembre dernier, l'ensemble du corps enseignant du lycée appelait leur fille de 15 ans Louis et s'adressait à elle au masculin.

Cela a commencé avec une «carte de lycéen» malencontreusement tombée du sac de leur fille. En décembre dernier, ses parents ont découvert, stupéfaits, que, depuis septembre 2021, l'ensemble du corps enseignant du lycée de Lucie*, 15 ans, l'appelait Louis* et s'adressait à elle au masculin, y compris sur des copies ou dans des échanges écrits. Rendez-vous avec le proviseur, la professeur principale, courriel comminatoire à l'établissement, lettre au rectorat, rien n'y fait: mi-janvier, alors que l'ado confirme à ses parents que la situation perdure, ceux-ci décident de la changer de lycée. Aujourd'hui, ils demandent réparation pour cette *«faute professionnelle grave»*: un recours en indemnisation a été adressé au rectorat de Paris. Parallèlement, une requête en annulation au Conseil d'État vient d'être déposée contre la circulaire, dite Blanquer, *«pour une meilleure prise en compte des questions relatives à l'identité de genre en milieu scolaire»*.

Que s'est-il passé dans la tête de la jeune fille pour qu'elle puisse demander à son lycée, juste avant sa rentrée en seconde, *«s'il était possible d'inscrire le*

prénom Louis sur la liste des élèves»? «Mon ancien prénom pourrait être utilisé contre moi, étant donné que je suis un garçon transgenre, a-t-elle justifié dans un petit mot. Je préfère partir sur une bonne base. Mes parents ne le savent pas». Plusieurs épisodes de harcèlement - en sixième, cinquième, puis en fin de troisième - ont-ils meurtri l'adolescente au point que, réfugiée sur les réseaux sociaux pendant le confinement, elle trouve du réconfort auprès de militants de la cause trans? C'est ce que supposent ses parents, qui n'avaient remarqué «aucun signe avant-coureur» avant que leur fille ne commence, en juin 2021, à s'habiller large, puis ne se rase la tête et se teigne les cheveux en bleu. «C'était une façon d'effacer son identité de fille harcelée, mise à l'écart par ses amies, analysent-ils. Elle postait des photos d'elle sur Instagram, se proclamait "en transition" et, régulièrement, recevait des messages encourageants. Elle était fière d'être devenue une sorte d'influenceuse.»

Requête en annulation de la circulaire Blanquer

Ni le rectorat ni le ministère de l'Éducation nationale n'ont souhaité réagir. Du côté du lycée - un établissement réputé de l'ouest parisien -, on se retranche derrière la circulaire Blanquer, publiée le 30 septembre dernier: «On peut y lire que "si l'élève fait seul la démarche d'aborder la question de son identité de genre auprès d'un personnel de l'établissement, une communication avec les représentants légaux ne doit se faire qu'avec son accord explicite", fait valoir le proviseur, qui requiert l'anonymat. Contrairement aux quatre autres élèves du lycée qui m'ont annoncé avoir entamé une transition, elle n'a pas souhaité que je prévienne ses parents. En ce qui concerne les profs, je leur ai demandé d'être neutres dans leurs appréciations. D'écrire par exemple "des progrès ce trimestre", plutôt qu'"elle a fait des progrès"... Quand certains, parfois, lui parlaient au féminin, Lucie ne leur en voulait pas ; c'est une bonne élève, pas compliquée et sympathique.» Il admet «une seule erreur, la carte de lycéen». «Elle a été rétablie au bout d'une semaine environ, rapporte-t-il.

Mais du jour au lendemain, Lucie a été affectée dans un autre établissement. Quand je lui ai demandé comment elle le vivait, elle m'a répondu"vous inquiétez pas, ça va aller...".»



Pendant près de cinq mois, en cautionnant ainsi l'affirmation "transgenre" de Lucie dans le dos des parents, l'établissement a contribué à l'enfermer dans une situation et à l'éloigner d'eux

L'avocat des parents de Lucie, Me Henri de Beauregard.

Effectivement, Lucie a rejoint, en janvier dernier, un lycée moins prestigieux, plus loin de chez elle, s'est fait de nouveaux amis et a d'excellentes notes. Elle a «les cheveux un peu plus longs», se réjouit sa mère, et est désormais suivie par un psychiatre qu'elle «adore». La famille suit également une thérapie familiale, et les rapports de la jeune fille semblent s'améliorer avec ses parents. Qui en veulent toujours au proviseur: «La circulaire indique expressément que la communauté éducative ne peut utiliser un autre prénom ou un autre genre sans l'accord des parents, fait valoir leur avocat, Me Henri de Beauregard. Pendant près de cinq mois, en cautionnant ainsi l'affirmation "transgenre" de Lucie dans le dos des parents, l'établissement a contribué à l'enfermer dans une situation et à l'éloigner d'eux. Ce faisant, il a aussi retardé une prise en charge psychologique adaptée, indispensable à l'appréciation des demandes d'un enfant. Il a probablement aggravé son malêtre, qu'il a dissimulé aux parents, au mépris de l'autorité parentale.» Les fonctionnaires de l'Éducation nationale, répond le proviseur, n'ont «pas été formés à la transidentité» : «Il faudrait sans doute revoir la circulaire, avancet-il. Peut-être prévoir une assistante sociale pour accompagner l'élève... Il faut absolument que ça passe par des spécialistes.»

Après avoir adressé à l'ancien ministre de l'Éducation sa pétition, qui a rassemblé plus de 15.000 signataires, l'association SOS Éducation vient pour sa part de déposer une requête en annulation au Conseil d'État contre la circulaire Blanquer. Ce texte - qui *«s'adresse à l'ensemble des personnels, qu'ils exercent dans le premier ou dans le second degré»* - exige notamment des enseignants qu'ils utilisent le prénom et le genre choisis par l'enfant, dès lors que les parents sont d'accord, et organise l'utilisation des lieux d'intimité par les élèves se déclarant transgenres.



La prise en charge d'enfants confrontés à un sentiment profond et durable d'incongruence entre leur sexe biologique et leur sexe psychique, de nature à mettre en péril leur vie, relève de l'expertise de médecins, d'endocrinologues, de pédopsychiatres, mais certainement pas des personnels de l'Éducation nationale

Sophie Audugé, déléguée générale de SOS Éducation.

«Cette contagion de cas d'enfants qui, d'un seul coup, affirment être nés dans le mauvais corps, semblent sous emprise idéologique, comme tombés dans une secte, est très troublante, s'inquiète Sophie Audugé, déléguée générale de SOS Éducation. Comment l'école peut-elle être complice de tout cela? La prise en charge d'enfants confrontés à un sentiment profond et durable d'incongruence entre leur sexe biologique et leur sexe psychique, de nature à mettre en péril leur vie, relève de l'expertise de médecins, d'endocrinologues, de pédopsychiatres, mais certainement pas des personnels de l'Éducation nationale.»

Atteinte à l'intimité des autres élèves - qui devront partager les toilettes, les vestiaires et les dortoirs avec une personne du sexe opposé -, enfermement d'un enfant dans la transition qu'il engage sur la seule base de son «choix»,

sans même avoir pris un avis médical... *«Il y a une grave atteinte à la liberté de conscience des enseignants et des (autres) élèves*, plaide M^e Beauregard, à leur imposer de mettre en œuvre une approche si idéologique, qui interdit toute appréciation individuelle, nuance, ou réserve à l'égard de la demande de l'enfant.» Du côté de SOS Éducation, qui reçoit *«de nombreux appels de parents et d'enseignants désemparés»*, on invite *«les professeurs et chefs d'établissement qui souhaitent faire valoir leur liberté de conscience à se joindre à (leur) recours.»*

* Les prénoms ont été modifiés.

À VOIR AUSSI - Aux États-Unis, le passeport avec le genre «X» sera disponible à partir du 11 avril